

**VILLE DE SAINT-GENIS-LAVAL
COMPTE-RENDU
DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL,
DANS SA SÉANCE DU vendredi 10 juillet 2020 - 18h30**

(conformément à l'article R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRÉSENTS

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Mohamed GUOUGUENI, Pascale ROTIVEL, Philippe MASSON, Nejma REDJEM, LARGE Régis (remplaçant de VOLFF Claudia), CREYX Sophie (remplaçante de PEREZ Eric), CAZENEUVE Philippe (remplaçant de BAGNON Fabien)

EXCUSÉS

Patrick FAURE, Laurent DURIEUX, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Roland CRIMIER, Fabienne TIRTIAUX

ABSENTS

POUVOIRS :

Patrick FAURE à Céline BALITRAN-FAURE, Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Bruno DANDOY à Jacky BÉJEAN, Coralie TRACQ à Yamina SERI, Roland CRIMIER à Jean-Christian DARNE, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Nejma REDJEM

La séance est ouverte à 18 h 30

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation des délégués suppléants des élections sénatoriales du 27 septembre

En application du Code électoral, décret n°2020-812 du 29 juin 2020 et arrêté portant sur la convocation des collèges électoraux et la désignations des suppléants pour l'élection des sénateurs le 27 septembre prochain, les membres du conseil municipal et les 3 remplaçants dûment habilités (Mme Volf (parce que de nationalité allemande,)), M Perez et M Bagnon (parce que conseillers métropolitains) représentés respectivement par M.Large, Mme Creyx et M. Cazeneuve), procèdent à l'élection de neuf suppléants.

Cette élection est une élection de liste paritaire à bulletin secret et l'attribution des sièges s'effectue suivant la méthode proportionnelle du quotient à la plus forte moyenne 3 listes ont été déposées : Aimer Saint Genis, Saint Genis Notre Ville, Notre Avenir et la liste Saint Genis Verte, Solidaire et Citoyenne

Après avoir constitué le bureau de vote (Maire, secrétaire, 4 assesseurs), il est procédé aux opérations de vote et au dépouillement.

Les suffrages obtenus par liste sont de 26 voix pour la liste «Aimer Saint-Genis», 6 voix pour la liste « Saint Genis Notre Ville, Notre Avenir » et 3 voix pour «Saint Genis verte solidaire et citoyenne.

Aussi, après application du quotient électoral, et selon le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne ;

La répartition des sièges par liste est la suivante :

la liste «Aimer Saint-Genis» obtient **8** sièges ;

la liste « Saint Genis Notre Ville, Notre Avenir » obtient **1** siège ;

la liste «Saint Genis verte solidaire et citoyenne » obtient **0** siège.

Sont donc proclamés aux fonctions de suppléants pour les élections sénatoriales les personnes ci dessous et dans l'ordre :

FILLOT (née PERROUX) Nicole, JUSOT Jean-Baptiste, THOMAS-PAROD Hélène, BERARD Philippe, MONNET Brigitte, PENICAUD Joël, BEYROUTI Rita, VIONNET Thibault, candidats inscrits sur la liste « Aimer Saint-Genis », MICHAUD Marie, candidate inscrite sur la liste « Saint Genis Notre Ville, Notre Avenir »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00

**Fait à Saint-Genis-Laval, le 16/07/2020
La Maire de Saint-Genis-Laval
Marylène MILLET**